

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 JUILLET 2021
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 juillet 2021, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison des aînés, 2016, boulevard René-Gaultier, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour

33. Acquisition d'oriflammes lumineuses

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Corrections apportées par les procès-verbaux de correction
- Objet des règlements 731-2, 781-1, 842-2, 935 et 936
- Applicabilité du règlement 707-136-R au centre-ville
- Objet du règlement 707-140
- Nature de la dérogation mineure au Centre multifonctionnel
- Motifs d'attribution de la dérogation mineure au 3900 chemin de la Baronnie
- Motifs d'autorisation du retrait d'une bande tampon au 3040 route Marie-Victorin
- Nature des travaux autour du coussin gonflable au parc de la Commune
- Natures et valeurs des modifications contractuelles
- Embauche de personnel lié au départ à la retraite d'employés réguliers
- Nature des modifications aux conditions de travail de certains employés-cadres

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2021-324

Approbation procès-verbal – Séance générale 7 juin 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 juin 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-325 Approbation procès-verbal – Séance spéciale 14 juin 2021

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 juin 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2021-326 Dépôt d'un procès-verbal de correction – Séance générale 7 juin 2021 –
Résolution 2021-291**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2021-291.

ADOPTÉE.

**2021-327 Dépôt d'un procès-verbal de correction – Séance générale 7 juin 2021 –
Résolution 2021-299**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2021-299.

ADOPTÉE.

2021-328

Approbation des comptes – Juin 2021

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juin 2021 :

Fonds d'administration : 4 817 772.59 \$

Chèques numéros 41800 à 41846, 41921 à 41930, 41987 à 42004 et 42079 à 42095

Les chèques 35362, 35830 et 35720 ont été annulés

Paiements par dépôts directs 41799, 41847 à 41920, 41931 à 41979, 42005 à 42070 et 42096 à 42156

Fonds des dépenses en immobilisation :

Paiements par dépôts directs 41980 à 41986, 42071 à 42076 et 42157 à 42160 1 092 597.41 \$

Certificat du trésorier numéro 3572

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2021-23

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 534-85 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Labarre, ajouter un arrêt sur la rue Sainte-Anne à l'intersection de la rue Rioux et abaisser la vitesse permise sur la montée de la Baronnie entre le chemin de la Butte-aux-Renards et le chemin des Coulées

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-85 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Labarre, ajouter un arrêt sur la rue Sainte-Anne à l'intersection de la rue Rioux et abaisser la vitesse permise sur la montée de la Baronnie entre le chemin de la Butte-aux-Renards et le chemin des Coulées

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-24

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 731-2 modifiant le règlement 731 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et l'emprunt autorisés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 731-2 modifiant le règlement 731 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et l'emprunt autorisé

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-25 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 781-1 modifiant le règlement 781 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 781-1 modifiant le règlement 781 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-26 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-27 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 934 prévoyant les conditions du jumelage de la Ville de Varennes avec la Commune de Bécon-les-Granits, département de Maine-et-Loire, France

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 934 prévoyant les conditions du jumelage de la Ville de Varennes avec la Commune de Bécon-les-Granits, département de Maine-et-Loire, France

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-28 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 935 abrogeant le règlement 681 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur la montée de la Baronnie entre le rang de Picardie et le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 494 500 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 935 abrogeant le règlement 681 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur la montée de la Baronnie entre le rang de Picardie et le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 494 500 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-29 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 936 abrogeant le règlement 859 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 936 abrogeant le règlement 859 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-30 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 861-5 – Règlement modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes afin de prévoir son application pour 2021 et 2022

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 861-5 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes afin de prévoir son application pour 2021 et 2022.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2021-329 Adoption – Règlement 707-136-R (dispositions résiduelles) modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet du Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments industriels par la résolution 2021-281 lors de la séance générale du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que des personnes intéressées ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire se sont manifestées dans les délais légaux relativement à l'article 3 du projet de règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 135 et 136 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 707-136-R (dispositions résiduelles) modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux

ADOPTÉE.

2021-330

Retrait des dispositions de l'article 3 Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments industriels

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet du Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments industriels par la résolution 2021-281 lors de la séance générale du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que des personnes intéressées ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire se sont manifestées dans les délais légaux relativement à l'article 3 du projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes retire les dispositions de l'article 3 du règlement numéro 707-136.

ADOPTÉE.

2021-331

Adoption – Règlement 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633 (rue Saint-Eugène)

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633.

ADOPTÉE.

2021-332

Adoption – PPCMOI 2021-051

**Projet de construction, modification ou occupation d'un immeuble 2021-051 – Permettre un 4e logement et régulariser la présence d'une remise détachée
146-150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour un projet de construction, modification ou occupation d'un immeuble afin de permettre un 4e logement et régulariser la présence d'une remise détachée dans un bâtiment sis 146-150, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-040 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-051 afin de permettre l'aménagement d'une 4e unité d'habitation et de régulariser une remise détachée sise au 146-150, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Gestion Plani-Concept, dossier « aménagement 4 logements », en date du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE.

2021-333

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-077

**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
600 à 606, boulevard Lionel-Boulet
Manulift**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCUE-2021-067 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-077 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept de David Lavoie, dossier 2105, en date du 21 avril 2021. Le Conseil suggère une bonification des aménagements situés à l'avant de la clôture afin de mieux masquer la nouvelle portion de la cour avant.

Le bâtiment principal est sis au 600 à 606, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 952-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-227.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Dampousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

2021-334 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-078
Permettre la réalisation d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal
600 à 606, boulevard Lionel-Boulet
Manulift

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre une aire non pavée ou asphaltée en cour avant et latérale, une aire d'entreposage en cour avant et latérale et une clôture d'une hauteur de plus de 1 mètre en cour avant.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-071 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-078 afin de permettre une aire non pavée ou asphaltée en cour avant et latérale, une aire d'entreposage en cour avant et latérale et une clôture d'une hauteur de plus de 1 mètre en cour avant le tout, tel que présenté sur les plans concept de David Lavoie, dossier 2105, en date du 21 avril 2021.

Le bâtiment principal est sis au 600 à 606, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 952-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-227.

ADOPTÉE.

2021-335 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-080
Permettre la construction d'un bâtiment accessoire
965, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-069 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-080 afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché, le tout, tel que présenté au plan d'Éric Painchaud, dossier « bâtiment d'entreposage », en date du 27 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 965 à 977, boulevard Lionel-Boulet, sur les lots 648-2 à 648-12 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Damphousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

**2021-336 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-082
Permettre une réduction de la marge latérale pour un bâtiment
accessoire
965, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la ligne latérale alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit qu'elle doit être équivalente à la marge minimale prescrite, soit de 6 mètres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-072 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-082 afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la ligne latérale alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit qu'elle doit être équivalente à la marge minimale prescrite, soit de 6 mètres le tout, tel que présenté au plan d'implantation de Marcel Pineault, dossier 3517, minute 5092, en date du 31 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 965 à 977, boulevard. Lionel-Boulet, sur les lots 648-2 à 648-12 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Damphousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

**2021-337 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-070
Permettre une réduction de la marge avant – 2022, Place du 350^e
Centre multifonctionnel**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment principal à 6,3 mètres de la ligne avant du terrain alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit 8 mètres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-060 du 5 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal à 6,3 mètres de la ligne avant du terrain alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit 8 mètres le tout, tel que présenté sur les plans de Alain-Serge Marchand, architecte, dossier 6830, en date du 31 mars 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2022, Place du 350^e sur le lot 6 146 653 du cadastre officiel du Québec, dans la zone P-414.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Damphousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

**2021-338 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-073
Régulariser la localisation d'un garage de stationnement en structure
isolée
165, rue Labarre**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser un garage de stationnement en structure isolée à 1,45 mètre de la marge arrière alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit une marge minimale arrière de 1,5 mètre.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-074 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-073 afin de régulariser un garage de stationnement en structure isolée à 1,45 mètre de la marge arrière alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit une marge minimale arrière de 1,5 mètre le tout, tel que présenté au certificat de localisation de Marcel Pineault, dossier 3457, minute 5084 en date du 28 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 165, rue Labarre, sur le lot 6 003 791 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-432.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Damphousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usage conditionnel ci-après; aucune intervention

2021-339 Demande d'usage conditionnel no 2021-040
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
105, rue Michel-Du Gué

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 105, rue Michel-Du Gué

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2021-061 du 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2021-040 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire le tout tel que présenté sur les plans concept de Jonathan Sémino, dossier « agrandissement du 105 Michel-Du Gué », en date du 2 mai 2021.

Le bâtiment est sis au 105, rue Michel-Du Gué sur le lot 6 004 821 dans la zone H-442.

**2021-340 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-081
Permettre la construction d'un bâtiment accessoire
975 à 977, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-070 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-079 afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, le tout, tel que présenté sur les plans concept d'Éric Painchaud, dossier « bâtiment d'entreposage », en date du 27 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 965 à 977, boulevard Lionel-Boulet, sur les lots 648-2 à 648-12 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après ; sur une question de madame Manon Provençal, monsieur le maire Martin Damphousse confirme que cette dérogation est octroyée en raison de la profondeur limitée du terrain situé entre la rivière Notre-Dame et le chemin de la Baronnie.

**2021-341 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-083
Permettre une réduction de la marge avant
3900, chemin de la Baronnie
Les Fermes Gigrow inc.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment principal agricole à 8,5 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit 30 mètres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-073 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-083 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal agricole à 8,5 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit 30 mètres le tout, tel que présenté sur les plans de Mario Dumont, dossier 4491 MD P04, minute 5103, en date du 26 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 3900, chemin de la Baronnie, sur les lots 174-P et 174-1 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-305.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après ; sur une question de monsieur Roméo Guertin, monsieur le maire Martin Damphousse mentionne que cette bande tampon paysagère est retirée, car les deux terrains adjacents sont propriétés de la même compagnie. Sur une question supplémentaire de monsieur Roméo Guertin, le directeur général mentionne que l'octroi de cette dérogation mineure ne causera pas de problème en cas de vente d'un des terrains à un autre propriétaire, car l'entrée charretière pour les deux immeubles est commune en raison de l'application des règles du ministère des Transports du Québec.

2021-342 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-084
Permettre le retrait d'une bande tampon d'un mètre de largeur le long
d'une ligne latérale
3040, route Marie-Victorin
MAADI

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre le retrait de l'obligation de la bande tampon paysagère d'un mètre le long de la ligne latérale gauche du terrain.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-075 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-084 afin de permettre le retrait de l'obligation de la bande tampon paysagère d'un mètre le long de la ligne latérale gauche du terrain le tout, tel que présenté sur les plans concept de Bertrand Frigon, dossier 2021-0520, en date du 20 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 3040, route Marie-Victorin, sur le lot 54-P et 54-1-P (lot 1156 projeté) du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Damphousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

**2021-343 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-085
Permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché destiné au
stationnement des vélos
150-180, rue Jules-Phaneuf**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment servant de stationnement pour vélos.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-076 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-085 afin de permettre la construction d'un bâtiment servant de stationnement pour vélos le tout, tel que présenté sur les plans déposés par le requérant en date du 8 juin 2021.

Le bâtiment principal est sis au 150 à 180, rue Jules-Phaneuf, sur le lot 6 149 823 du cadastre officiel du Québec, dans la zone M-468.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Martin Dampousse invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention

**2121-344 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-086
Construction d'une remise en structure détachée
206, rue Jules-Phaneuf**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise en structure détachée.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-077 du 9 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 juin 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 juillet 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-086 afin de permettre la construction d'une remise en structure détachée le tout, tel que présenté sur les plans déposés par les requérants en date du 29 mars 2021.

Le bâtiment principal est sis au 206, rue Jules-Phaneuf, sur le lot 6 149 812 du cadastre officiel du Québec, dans la zone M-468.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-345 Contrat de services bancaires pour la période d'août 2021 à juillet 2026

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances en date du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la Banque Nationale le contrat des services bancaires pour la période d'août 2021 à juillet 2026 conformément à son offre du 17 mai 2021,

D'AUTORISER le directeur du Service des finances et trésorier par intérim, à signer, pour la Ville de Varennes, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE.

2021-346 Mandat d'audit du rapport financier 2021 à 2023 avec option pour 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des finances en date du 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'audit du rapport financier 2021 à 2024 à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 98 583 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 16 juin 2021.

ADOPTÉE.

2021-347 Mandat pour les aménagements autour du coussin gonflable

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires, en date du 28 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la conception et l'aménagement autour du coussin gonflable au parc de la Commune à la firme ESM pour un montant de 93 404.37 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 4 juin 2021.

DE PRÉVOIR une enveloppe budgétaire supplémentaire de 13 797 \$ pour les travaux électriques et la signalisation.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux

Certificat du trésorerie numéro 3573

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-348 Protocole d'entente – Centre de services scolaire des Patriotes visant à établir, améliorer, embellir et maintenir en commun certains espaces de jeux extérieurs – Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
appuyé par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme et entérine les termes de protocoles d'entente à être signé entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes visant à établir, améliorer, embellir et maintenir en commun les espaces de jeux extérieurs des écoles situées sur le territoire de la Ville qui sont visées par le présent protocole d'entente, tel protocole étant annexé aux présentes comme si au long reproduit.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer le protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2021-349 Modification contractuelle – Génipur inc.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 18 396 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Groupe-Conseil Génipur inc. pour la reconstruction d'une conduite sous la route Marie-Victorin.

La dépense sera financée par l'affectation consentie par la résolution 2021-127.

Certificat du trésorier numéro 3497

ADOPTÉE.

2021-350 Modification contractuelle – FNX-INNOV inc.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 9 932 \$ avant taxes au contrat octroyé à l'entreprise FNX INNOV inc. pour l'inspection du ponceau sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

La dépense est affectée au fonds de carrières et sablières.

Certificat du trésorier numéro 3571

ADOPTÉE.

2021-351 Modification contractuelle – Révolution Environnement Solutions LP (Terrapur)

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin de déplacer une somme de 141 616.97 \$ taxes incluses des travaux pour 2022 à l'année 2021, sans augmenter la valeur du contrat.

La dépense supplémentaire de 2021 sera financée par une affectation de la réserve d'assainissement

Certificat du trésorier numéro 3574

ADOPTÉE.

2021-352

Financement du mois d'octobre 2021 – Rachat de soldes de dettes

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire racheter les soldes de dette venant à échéance le 18 octobre 2021 pour les règlements suivants :

Numéro du règlement	Titre du règlement	Solde au 18 octobre 2021
637	Rachat du Complexe aquatique	55 200 \$
662	Travaux de réaménagement du garage municipal	333 700 \$
664	Travaux d'aménagement faunique au parc de la Commune	94 600 \$
719	Travaux pour le stationnement du parc de la Commune	115 200 \$
735	Interventions aux bâtiments municipaux	52 100 \$
740	Travaux pour le stationnement du parc de la Commune - Phase II	110 000 \$
741	Piste cyclable Côte-d'en-Haut, gainage conduite et intervention pont rivière Notre-Dame	72 700 \$
742	Travaux de réaménagement du parc du Portageur	36 600 \$
742	Travaux de réaménagement du parc du Portageur	702 100 \$
752	Travaux de rénovation Hôtel de Ville, et divers bâtiments municipaux	359 800 \$
TOTAL		1 932 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le rachat de soldes de dettes pour un montant de 1 932 000 \$ sur le financement du 18 octobre 2021. Le rachat vise les règlements cités plus haut.

Certificat du trésorier numéro 3570

ADOPTÉE.

2021-353

Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les Municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des Municipalités;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie dûment adopté;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT que des délais majeurs, tels que mentionnés dans des lettres adressées au ministère de la Sécurité publique en date du 7 mars 2017, du 19 juillet 2018 et du 29 mars 2019, ont été causés par des changements au canevas de présentation des schémas;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Service de sécurité incendie a préparé un rapport faisant état des actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que joint aux présentes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le rapport du Service de sécurité incendie établissant les actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que joint aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2021-354 Amendement de l'annexe des conditions de travail – Directeur Service des travaux publics

Considérant qu'il y a lieu d'amender l'annexe des conditions de travail énumérées de la résolution 2021-313 adoptée par le Conseil municipal le 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2021-313 en remplaçant son annexe par une nouvelle annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2021-355 Autorisation au trésorier – Ouverture d'une marge de crédit

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer le directeur du Service des finances le pouvoir de contracter une marge de crédit ne pouvant excéder un montant de 5M\$ en cas de besoin.

ADOPTÉE.

2021-356

**Embauche – Bibliothécaire
Service des arts, culture et bibliothèque**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Jeffrey Déragon
au poste de bibliothécaire à compter du 12 juillet 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites

ADOPTÉE.

2021-357

**Nomination – Coordinatrice communautaire et sociale
Services récréatifs et communautaires**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie
Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme Madame Audrey Constantineau au poste de
coordinatrice communautaire, programme et événements, et ce, en date
du 6 juillet 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
tout au long reproduites.

ADOPTÉE.

2021-358

**Nomination – Chef de division – loisirs
Services récréatifs et communautaires**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie
Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme Madame Caroline Bolduc au poste de chef
de division – Loisirs et ce, en date du 6 juillet 2021.

ADOPTÉE.

**2021-359 Embauche – Chef de division – Taxation, évaluation, taxation, perception
Services des finances**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Maxime Dubuc
au poste de chef de division – taxation, évaluation, perception à compter du
19 juillet 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2021-360 Modifications aux conditions de travail de certains employés-cadres
(1er janvier au 30 juin 2021)**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources
humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux
annexes des conditions de travail des personnes dont les noms figurent audit
tableau.

ADOPTÉE.

**2021-361 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du
personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro
MP-2021-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date
du 29 juin 2021.

ADOPTÉE.

2021-362 Nomination de signataires supplémentaires – Effets bancaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser de nouveaux signataires à signer les
chèques et autres effets bancaires en l'absence du trésorier;

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Hélène Marchand, conseillère en gestion financière, et madame Karine Saint-Jacques, chef de division comptabilité par intérim, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les chèques et effets bancaires en l'absence du trésorier.

ADOPTÉE.

2021-363 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2021 au montant de 8 072 793 \$ \$ conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorerie en date du 29 juin 2021 et joint en annexe des présentes comme si au long reproduit
ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Utilisation de l'application de citoyens avertis
- Heure de présence des pompiers en caserne en application de la nouvelle convention collective
- Matériel qui sera traité à la nouvelle usine d'Energem sur le territoire
- Raison du changement de nom du groupe construisant l'usine d'Energem sur le territoire
- Motifs du mode de construction et de gestion choisies par la Ville pour le nouveau centre multifonctionnel
- Usage habitation collective sur le territoire
- Projet de résidence pour personnes âgées sur le terrain du centre d'achat
- Maintien d'une certaine fonction commerciale sur le terrain du centre d'achat
- Valeurs des ventes de terrains au groupe Cogir
- Protection des berges de l'île Sainte-Thérèse en lien avec les aménagements qui y seront réalisés.
- Demande de retour de la publication « À propos » en format papier
- Subventions octroyées en application du programme d'aide à la démolition
- Problématique de castors qui endommagent les arbres à la fraysère Saint-Charles
- Vente du lot 126 au parc Saint-Charles et échéance de paiements
- Demande de déplacement de la voie ferrée au centre-ville
 - Demande de revoir les constructions prévues le long de la voie ferrée au centre-ville
 - Centre multifonctionnel

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 47.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA